

SPORTS COLLECTIFS 2022-2023

LIVRET DE L'ORGANISATEUR

RUGBY



VOLLEY-BALL



FUTSAL



HANDBALL



FOOTBALL



BASKET-BALL



Se référer :

- au règlement fédéral (harmonisation) et à la fiche sport de l'activité (spécificité), pour la certification des jeunes officiels en particulier,
- à la CMD,
- et à la CMR.

La Licence UNSS

Textes de référence :

Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les A.S. (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2)).

Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)

Le décret n° 86.495 du 14 mars 1986 stipule à l'article 2 :

Font partie de l'association sportive les élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire.

La licence UNSS est obligatoire pour participer à des compétitions organisées par l'UNSS et est exigée, dûment validée, avant le début de toute épreuve.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

À tout moment de la compétition, une vérification peut être effectuée.

Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité ;
- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

La Tenue de Compétition

Article III 3 – 49

Dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'Association Sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs.

La publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation définie en Assemblée Générale de l'UNSS. Le choix de la publicité est soumis à l'autorisation préalable de la Direction Nationale de l'UNSS après avis du Directeur du Service Départemental et du Directeur du Service Régional. Cette autorisation devra obligatoirement être présentée avant toute rencontre.

Article III 3 – 50

Un concurrent ne portant pas les couleurs de son établissement peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

De même l'absence d'autorisation ou une publicité non conforme aux dispositions entraînera la non-participation à la rencontre.

Les Accompagnateurs d'Équipes

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires

Décret n° 86-495 du 14 mars 1986

J.O. du 16 mars 1986

B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors de compétitions relevant de l'UNSS devra être en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition, ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe. Cf document annexe 4.



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Nom, Prénom (Professeur d'EPS
accompagnateur)

DECLARE SUR L'HONNEUR QUE L'ELEVE :

Nom, Prénom

Date de naissance

Etablissement

Est régulièrement licencié(e) à l'UNSS pour l'année en cours
(cf art. I.2.4. Règlement intérieur).

Date et signature :

ANNEXE I DEMANDE DE REPÊCHAGE

■ Je soussigné _____
Président de l'association sportive du collège lycée⁽¹⁾ _____
à _____ Académie de _____
sollicite le repêchage de mon équipe (catégorie) _____ de (sport) _____
pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____
du _____ au _____ 20 _____

■ Je m'engage, en cas de repêchage, à ce que cette équipe participe effectivement aux championnats de France

■ Les demandes de repêchage seront conditionnées à la réception de ce document

■ Justifications de la demande : _____

■ Coordonnées de l'enseignant responsable obligatoires :

Tél : _____ Portable : _____ Courriel : _____

À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

■ Avis du directeur du service régional UNSS : _____

Signature du directeur régional UNSS

(1) Rayer la mention inutile

PRATIQUER LE SPORT À L'ÉCOLE : UNE QUESTION DE VALEUR

AU SEIN DE MON ÉTABLISSEMENT JE M'ENGAGE À :

■ À l'association sportive et dans l'établissement

- Partager mes compétences pour faire progresser l'autre
- Prendre des initiatives
- Accepter différentes responsabilités
- Promouvoir mon association sportive

■ Sur le terrain

- Donner le meilleur de moi-même
- Me contrôler en évitant toute violence et incivilité
- Respecter l'autorité arbitrale
- Écouter et accepter les remarques

■ Lors des championnats, des déplacements et des rencontres

- Respecter et m'enrichir de toutes les différences
- Représenter dignement mon établissement

« UNSS, partageons plus que du sport ! »

ANNEXE 4**ATTESTATION D'AGRÉMENT DES ACCOMPAGNATEURS
ÉQUIPES HORS ENSEIGNANTS EPS**

■ Je soussigné _____

Président de l'association sportive du collège lycée ⁽¹⁾ _____ à _____

Académie de _____ conformément aux :

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires
Décret n° 86-495 du 14 mars 1986
J.O. du 16 mars 1986
B.O. n°13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur ».

Autorise M. _____

M. _____

M. _____

M. _____

à encadrer l'équipe de ⁽²⁾ _____

pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____

du _____ au _____ 20 _____

A _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

(1) Rayer la mention inutile

(2) Sport

VADE-MECUM DU CAPITAINE D'EQUIPE

- ❖ Choisi par ses camarades équipiers
- ❖ Il représente son équipe avant, pendant, et après les matches
- ❖ Il doit être un exemple en toutes circonstances

SES TACHES

LES JOURS AVANT LA RENCONTRE	<u>JUSTE AVANT LA RENCONTRE</u>	PENDANT LA RENCONTRE	APRES LA RENCONTRE
☞ Participe à tous les entraînements. ☞ Prend contact avec les professeurs d'EPS pour mettre au point les consignes de jeu et régler les problèmes matériels ☞ Contacte et informe ses camarades et leur donne des responsabilités : • Arbitre • Vice capitaine • Responsable matériel • Reporter	☞ Organise son équipe ☞ Serre la main du capitaine adverse et de l'arbitre ☞ Vérifie les licences ☞ Tire au sort la balle ou le terrain ☞ Rappelle les dernières consignes de jeu	☞ Encourage ou calme ses partenaires ☞ Rappelle les consignes mises au point avant la rencontre ☞ Règle les litiges et les conflits ☞ Il est le seul interlocuteur de l'arbitre pour demander des explications si nécessaire	☞ Remercie l'arbitre ☞ Fait serrer la main des adversaires et de l'arbitre ☞ Signe la feuille de match ☞ Analyse avec ses camarades les raisons de la victoire ou de la défaite ☞ Réconforte ses partenaires dans la défaite et les modère dans la victoire ☞ Fixe les rendez-vous pour le prochain entraînement et le prochain match

J.P COLIN

Conjointement, port du brassard.

Championnats de France par Équipe d'Établissement

1. Catégories d'Âge

L'UNSS organise des Championnats de France par Équipe d'Établissement en :

Minimes	nés en 2008 et 2009, (1 ou 2 élèves nés en 2007 autorisés selon les activités).
Cadets	nés en 2006 et 2007, (1 ou 2 élèves nés en 2008 autorisés selon les activités).
Juniors G	nés en 2004 et 2005, aucun sur classement de C2.
Seniors G	nés en 2003 et avant, aucun sur classement possible
Lycées Filles	nés entre 2003 et 2007, 1 ou 2 élèves M2 nés en 2008 autorisés)

2. Conditions de Participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive **sauf** :

- des équipes d'association sportive ayant atteint les **2 années précédentes** les ¼ de finale du championnat de France par Équipe d'Établissement Minimes et Cadets
- des équipes d'association sportive ayant atteint les **1/2 finales** du championnat de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe¹
- en minimes, cadets, des équipes comportant des élèves inscrits sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles Espoir ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée, inscrit dans un centre de formation ou de pré-formation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir)
- en juniors seniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation.
- des associations sportives dont l'équipe a fait **forfait** l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport
- Toute équipe qui déclare forfait dans les huit jours précédant les championnats de France devra, en plus, acquitter à l'organisateur les frais d'hébergement et de restauration prévus par la convocation
- Les équipes qui ne respectent pas les impositions de la convocation au championnat de France
- des associations sportives dont l'équipe n'a pas assisté à la **cérémonie protocolaire** l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans le même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport.

¹ Dans ces deux cas, une 2^{ème} équipe de la même association sportive pourra s'inscrire en championnat par équipe d'établissement dans la même catégorie d'âge et de sexe, à condition de fournir des listes de joueurs séparées avant le début du championnat départemental à la Direction Nationale

- Les équipes dont un élève a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne pourront s'engager en championnat de France par équipe d'établissement uniquement s'ils ont engagé une ou plusieurs équipes en championnat excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe et dans le même sport.

Les équipes hors Sections Sportives Scolaires, obligées à participer au championnat excellence pourront revenir en équipe d'établissement l'année n+1 si elles n'obtiennent pas le niveau de résultat plancher défini par la commission mixte nationale. Elles ne pourront pas, en revanche, présenter d'équipe en championnat de France par équipe d'établissement l'année en cours.

3. Conditions Particulières

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne POURRONT s'engager en Championnats de France par Équipe d'Établissement **QUE** s'ils ont engagé une ou plusieurs équipes en Championnats Excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Un joueur peut participer en Équipe Établissement dans **plusieurs catégories d'âge** mais pas dans la même journée

4. Jeunes Officiels

La réglementation départementale ou académique peut autoriser le Jeune Arbitre à jouer. **Au-delà, il n'est plus autorisé à jouer.**

Lors des championnats académiques toutes les équipes qualifiées doivent présenter un jeune arbitre de niveau départemental minimum. En cas de défaut l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.

Le responsable Jeune Arbitre de la Commission Mixte Régionale devra les faire convoquer, valider leur certification et les proposer aux rencontres Inter-académiques et aux Championnats de France UNSS.

4.1. Championnats Départementaux et Académiques

Lorsque seulement deux équipes sont présentes, il est de la responsabilité de l'organisateur de prévoir des arbitres neutres. En cas d'absence du ou des arbitre(s) désigné(s) par la commission compétente, l'épreuve DOIT avoir lieu, et les équipes présentes ne peuvent se prévaloir de cette absence pour remettre la rencontre (article III.3.55 du Règlement Intérieur de l'UNSS, alinéa b et c).

Au terme des compétitions académiques, toutes les équipes qualifiées doivent présenter un Jeune Arbitre de niveau Académique minimum (Cf. LC JOFF de janvier 2012).

4.2. Championnats Inter-académiques et Championnats de France

4.2.1. Championnats Inter-académiques

Lors des rencontres Inter-académiques, l'organisateur de la compétition choisira la formule la plus adaptée pour superviser les arbitres en présence, obligatoirement de niveau académique.

Lors des championnats inter-académiques toutes les équipes qualifiées doivent présenter un jeune arbitre de niveau académique minimum. En cas de défaut l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.

4.2.2. Championnats de France

Le Jeune Arbitre de l'équipe

Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par un Jeune Arbitre licencié UNSS et de niveau académique minimum obligatoire.

Il fait partie de la délégation et est pris en charge par l'association sportive de l'établissement qualifié.

En cas de d'absence l'équipe ne pourra participer au championnat.

Dans chaque académie, la sélection des meilleurs Jeunes Officiels peut être réalisée. Ils sont désignés par la Commission Mixte Régionale sous la responsabilité des directeurs des services régionaux qui les convoquent sur les championnats concernés. Ils doivent être certifiés au niveau académique au minimum. Financièrement, leur déplacement, avec une équipe qualifiée de l'académie ou non, est pris en charge par le service régional dont ils dépendent. Leur hébergement et leur restauration seront pris en charge par la Direction Nationale.

5. Organisation des Rencontres

Le service UNSS organisateur des rencontres départementales et académiques, doit informer toutes les équipes du règlement général de la compétition.

À compter du niveau Inter-académique, le règlement National s'impose.

Pour chaque rencontre, l'organisateur doit fournir aux responsables de salles et de terrains un dossier comprenant : les feuilles de match officielles, le règlement de la compétition en vigueur.

5.1. Points attribués en formule « Poule »

5.1.1. Handball, Hockey sur Gazon et Rugby

Résultat d'un match	Gagné	⇒ 3 points
	Nul	⇒ 2 points
	Perdu	⇒ 1 point
	Forfait ²	⇒ 0 point

5.1.2. Football, Futsal

Résultat d'un match	Gagné	⇒ 4 points
	Nul	⇒ 2 points
	Perdu	⇒ 1 point
	Forfait ³	⇒ 0 point

5.1.3. Basketball, Ultimate et Volley-ball

Résultat d'un match	Gagné	⇒ 2 points
	Perdu	⇒ 1 point
	Forfait	⇒ 0 point

2 Y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure. Dans ce cas :

Basketball	match gagné	20 - 0
Football	match gagné	5 - 0
Rugby	match gagné	25 - 0 (5 essais à 0)
Ultimate	match gagné	13 - 0
Volley-Ball	match gagné	2 ou 3 sets à 0, (25 - 0)

3 Y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure. Dans ce cas :

Basketball	match gagné	20 - 0
Football Futsal Handball	match gagné	5 - 0
Rugby	match gagné	25 - 0 (5 essais à 0)
Ultimate	match gagné	13 - 0
Volley-Ball	match gagné	2 ou 3 sets à 0, (25 - 0)

5.2. En cas d'égalité à la fin des matches de poule

5.2.1.

En **Basketball, Football, Futsal, Handball, Hockey sur Gazon, Rugby**, utiliser successivement les critères ci-après :

En cas d'égalité à la fin des matches de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

ATTENTION POUR LE FOOTBALL-FUTSAL : en phase de poule, en cas d'égalité à la fin du classement de la poule, le résultat des tirs aux buts ne départage pas les 2 équipes à égalité à ce moment du championnat.

5.2.2.

En **Volley-ball**, utiliser successivement les critères ci-après :

En cas d'égalité sur un match de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prise en compte du quotient général entre les sets marqués et ceux concédés.
2. Si une égalité persiste, prise en compte du quotient général entre les points marqués et ceux concédés.
3. Si une égalité persiste donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
4. Si une égalité persiste prendre le quotient particulier entre les sets marqués et ceux concédés, puis prise en compte du quotient particulier entre les points marqués et ceux concédés.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

5.3. En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire

BASKETBALL	Autant de prolongations qu'il faut pour départager les équipes
VOLLEY-BALL	Matches en 2 ou 3 sets gagnants
HANDBALL	Il sera procédé à une prolongation dite « Mort subite » L'engagement sera donné à l'équipe qui aura reçu le moins de points de pénalité, le moins de 2 minutes, ensuite tirage au sort
FOOTBALL FUTSAL	En championnat établissement, l'équipe ayant le moins de points de pénalité gagne ; si l'égalité persiste, séance de tirs au but ; pas de prolongation, en championnat excellence, tirs au but ; pas de prolongation.
RUGBY	La victoire est donnée à l'équipe qui a reçu le moins de points de pénalité durant tout le tournoi ⁴ . <u>Si l'égalité persiste</u> , l'équipe qui a marqué le plus grand nombre d'essais dans le tournoi. En cas d'égalité, la différence entre les essais marqués et les essais encaissés dans le tournoi En cas de nouvelle égalité, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur les feuilles de match)

⁴ Sous réserve que les équipes aient joué le même nombre de matches, sinon il faudra effectuer une péréquation

③ Précisions spécifiques par Activité

BASKETBALL Équipe d'Établissement



Championnats de France UNSS

Équipes d'Établissement Basket-Ball

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes / Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats MINIMES de collège avec M1, M2, C1 : Surclassement interdit (1 C1 maxi sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) CADETS avec M2, C1 et C2 : Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée ; Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il s'ajoute à la composition d'équipe ; Sa participation sera valorisée par un item en 2de position en cas d'égalité Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer. Sur le banc, présence du jeune coach-jeune capitaine + un adulte. Présence d'un deuxième adulte toléré assis en bout de banc, qui ne coache pas durant le match	
TYPE DE JEU	5 Contre 5	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN ⁵	DÉBUT DE MATCH	5
	PENDANT LE MATCH	2
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10	
NOMBRE DE FAUTES PERSONNELLES	4 sur les tournois / 5 sur match sec	
NOMBRE DE FAUTES / ÉQUIPE	4 (LF à la 5è)	
	MINIMES	CADETS
BALLONS FILLES	Taille 6	
BALLONS GARÇONS	Taille 7	
LIGNE DES 3 POINTS	6m75	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 8'	4 x 10'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	4 x 6'	4 x 8'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	50' (temps effectif)	64' (temps effectif)
MIXITÉ	Pas de mixité	
DIVERS	Pas de match nul ; faire disputer autant de prolongations que nécessaire pour départager les équipes : 5' si un match ou 3' si plusieurs matches	

⁵ La rencontre s'arrête si le nombre de joueur descend à 1 et l'équipe perd la rencontre par défaut

- si l'autre équipe mène, le score au moment de l'arrêt est entériné
- si l'équipe en défaut mène, elle perd la rencontre par 20 à 0

FOOTBALL₆

Équipe d'Établissement



Football à 8

minimes filles, minimes garçons

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Garçons	Minimes Filles
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes Garçons avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - minimes de Filles avec B3, M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil) - Mixité interdite et Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAIN	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : -Il se rajoute à la composition d'équipe ; -Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité. -Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) -En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
TYPE DE JEU	à 8	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES G	MINIME F
BALLONS	Taille 5	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 17'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS football à 8
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 - 2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons

Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

Football à 7 cadets, lycées filles⁷, juniors garçons

Précisions spécifiques

- En Juniors TOUS les élèves sont autorisés à participer à l'exception **des élèves inscrits sur une liste de Section Sportive Scolaire de football et/ou futsal**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir et Pôles France, les équipes comportant **UN** élève appartenant à des Centres de formation.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Garçons Minimes Filles Cadets Cadettes Juniors Garçons Juniores Filles		
COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - Cadets avec M2, C1, C2 sur la liste de composition d'équipe déposée à l'accueil - Lycée Filles avec M2, C1, C2, J1, J2 - Juniors garçons avec C2, J1, J2 sans limitation de nombre - Mixité interdite - Surclassement interdit		
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Certifié académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France		
JEUNE COACH JEUNE CAPITAIN	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : -Il se rajoute à la composition d'équipe -Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité. -Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) -En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.		
TYPE DE JEU	à 7		
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	6		
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12		
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12		
	CADETS	LYCÉES FILLES	JUNIORS GARÇONS
BALLONS	Taille 5		
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'		2 x 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20'		2 x 25'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'		105'
MIXITÉ	Pas de mixité		

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS football à 8
TENUE DE COMPETITION	Cf Règlement fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 – 2) 12 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8) , ½ finales, matches de classement (places de 9 à 12 et de 3 à 8), finale (place 1 – 2).
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement minimes garçons

⁷ Les équipes de collèges sont autorisées

Championnats de France UNSS Excellence

Football à 11 Minimes Garçons

Football à 8 Minimes Filles



LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
	MINIMES GARÇONS	MINIMES FILLES
TYPE DE JEU	à 11	à 8
COMPOSITION DES ÉQUIPES	avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement)	
JEUNE ARBITRE	- 1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée - Niveau académique minimum - Il peut être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : -Il se rajoute à la composition d'équipe ; -Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; -Il peut être d'une autre Association Sportive du même Département (non compétiteur) En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	8	6
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	12
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 35'	2 X 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25'	2 X 20'
MIXITÉ	UNE fille de SSS autorisée à participer	Pas de mixité

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS : MG football à 11 / MF football à 8
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter OBLIGATOIREMENT les couleurs. Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 – 2)
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	G : 16 par championnat selon engagement en début d'année F : 16 par championnat selon engagement en début d'année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons

Championnats de France UNSS

Lycée Excellence Football à 11

Spécificités Lycée garçons Excellence : 2 filières de qualification différentes

1. Filière Excellence UNSS : 12 équipes qualifiées

Conditions de participation :

- Ce Championnat est ouvert aux C1, C2, J1 (pas de Minimes 2 surclassés).
- Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel (les joueurs sous convention sont autorisés à participer)
- Les phases qualificatives Académiques et Inter-académiques sont ouvertes à toutes les Équipes d'Établissement et aux Sections Sportives, y compris les Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite » par la FFF et participant au « Challenge Jean Leroy » sous conditions énoncées au point 3.

2. Filière Challenge Jean Leroy : 4 équipes qualifiées (repêchage possible d'équipe(s) supplémentaire(s))

Conditions de participation :

- La Fédération Française de Football organise le « Challenge Jean Leroy » ouvert uniquement aux Sections Sportives second cycle régionales labellisées « Élite ».
- Ouvert à tous les élèves à l'exclusion des joueurs sous contrat dans un club professionnel (les joueurs sous convention sont autorisés à participer)
- Les licences FFF et UNSS sont obligatoires.
- Attention les joueurs des quatre équipes qualifiées devront appartenir au même établissement (pas d'équipes constituées de joueurs de plusieurs établissements scolaires)
- L'organisation des phases qualificatives est prise en charge par la FFF qui communique ensuite à l'UNSS les noms des 4 établissements qualifiés, et le classement du 2^{ème} tour qualificatif du Challenge Jean Leroy (pour les besoins d'un repêchage éventuel au championnat de France lycée Excellence).
- Les services UNSS peuvent être co-organisateurs des phases qualificatives.
- La FFF s'engage à fournir les listes nominatives de tous les élèves des sections sportives labellisées Elite. Les quatre premières équipes seront qualifiées pour le Championnat de France UNSS « Lycée Excellence ».
- Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées « Élite » auprès des cadres techniques des ligues ou sur le site de la Fédération Française de Football :

<https://www.fff.fr/articles/direction-technique-nationale/jouer/statistiques-joueurs/details-articles/185796-les-sections-sportives-labellisees-2019-2020>

3. Conditions particulières des équipes participant au challenge Jean Leroy et à la filière Lycée Excellence

Les sections sportives Jean Leroy doivent déposer à la date du 13 octobre 2021 deux listes de joueurs à la direction nationale UNSS et à la FFF :

- Liste des joueurs engagés uniquement dans la filière Jean Leroy. Ces joueurs ne peuvent concourir que dans cette filière
- Liste de joueurs engagés dans la filière UNSS Lycée Excellence.

Attention, Les joueurs de la liste « filière excellence UNSS » pourront participer (exceptionnellement) au challenge Jean Leroy.

MAIS : tout joueur engagé au Challenge Jean LEROY ou ayant figuré au moins une fois sur une feuille de match de ce challenge ne peut ou pourra participer aux différentes phases du Championnat de France UNSS Lycée Excellence. Une dérogation est cependant autorisée pour les gardiens de buts (poste spécifique) qui peuvent participer aux deux filières afin de leur permettre de jouer régulièrement.

Des contrôles seront effectués.

Remarque : ces listes doivent être envoyées par les sections sportives « Jean Leroy » à la direction nationale UNSS et à la FFF – Roxane Montali (Roxane.MONTALI@unss.org { }) / Xavier Vignal (xvignal@fff.fr) - date limite 13 octobre 2021

Les directions régionales UNSS peuvent obtenir la liste des sections sportives labellisées auprès des cadres techniques des ligues, et les listes des joueurs engagés auprès de la direction nationale UNSS.

La FFF s'engage à fournir les listes des joueurs engagés ainsi que les copies des feuilles de match à l'UNSS à l'issue du premier tour du challenge.

4. Participation des SSS des Lycées Agricoles :

Une liste annuelle de participation des SSS agricoles au championnat excellence sera publiée chaque année ; Les SSS des lycées agricoles de Laval et du Lycée Le Gros Chêne de Pontivy doivent obligatoirement participer à ce championnat cette année.

Les sections sportives labellisées Fédération Française de Football(FFF) participent au championnat «Excellence»
Liste des sections sportives scolaires 2018 2019 labellisées FFF disponible ici :

<https://www.fff.fr/articles/direction-technique-nationale/jouer/statistiques-joueurs/details-articles/185796-les-sections-sportives-labellisees-2019-2020>

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets et Juniors	
	LYCÉES GARÇONS	LYCÉES FILLES
TYPE DE JEU	à 11	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- Lycée avec C1, C2, J1 - Pas de surclassement	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH	- 1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. - Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie - Il ne peut pas être joueur lors de la compétition - En cas d'absence, l'association sportive concernée sera déclassée	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	8	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	18	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	18	
BALLONS	Taille 5	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 X 40'	2 X 35'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 25'	2 X 20'
DURÉE DES MATCHS AU CF	2 X 30'	2 X 25
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter OBLIGATOIREMENT les couleurs. Dans le cas où des maillots de club sont utilisés ils devront porter le nom ou le logo de l'AS et respecter la réglementation sur la publicité
FORMULE DE COMPÉTITION	- 16 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8), ½ finales, matches de classement (places de 9 à 16 et de 3 à 8), finale (places 1 – 2) - 12 équipes : Matches de poules, ¼ de finale (places de 1 à 8) , ½ finales, matches de classement (places de 9 à 12 et de 3 à 8), finale (place 1 – 2).
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	G : 16 selon engagement en début d'année F : 12 selon engagement en début d'année
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence Lycée filles Champion de France UNSS Excellence Lycée garçons

FUTSAL

Équipe d'Établissement



Précisions spécifiques Futsal

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes	Cadets	Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum en tournoi ou championnat - minimes avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) - cadets garçons avec M2, C1, C2 sans limitation de nombre - lycée filles avec M2, C1, C2, J1, J2 sans limitation de nombre Mixité interdite		
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France		
TYPE DE JEU	à 5		
JEUNE COACH JEUNE CAPITAIN	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.		
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3		
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10		
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10		
MINIMES	CADETS Garçons / Lycée Filles		
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits		
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'	2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité		
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 x 10' MF	Temps de jeu décompté 2 x 12' MG	Temps de jeu décompté 2 x 12' LYCF 2 x 12' CG

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2022-2023 ») ; à défaut, règlement FIFA mis à jour 21/22
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes filles, minimes garçons, cadets et lycée filles
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS Lycée Filles Champion de France UNSS cadets

Championnat de France UNSS Futsal

équipe Établissement Garçons des Lycées Professionnels

En Lycée Professionnel, TOUS les élèves (M2 et plus) GARÇONS ET FILLES DE L'ÉTABLISSEMENT sont autorisés à participer à l'exception des élèves **inscrits sur une liste de Sections Sportives Scolaires de football et/ou futsal en 2020-2021 et/ou 2021-2022**, des élèves inscrits sur les listes des Pôles Espoir ou Pôles France de la FFF, des élèves appartenant à des Centres de formation ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFF, des élèves apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (**Élite, Senior, Relève, Reconversion, Espoir et Collectifs Nationaux**).

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes 2 Cadets Juniors Séniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats ou tournoi - Lycée Pro GARCONS avec M2, C1, C2, J1, J2, S sans limitation de nombre. La mention «lycée professionnel» doit apparaître sur la licence - Mixité interdite	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée. Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10	
BALLONS GARÇONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
	LYCEES PRO FILLES	LYCEES PRO GARCONS
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	2 X 25'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 X 12'	2 X 15'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	75'
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps de jeu décompté 2 X 10' LYC PRO FILLES	Temps de jeu décompté 2 X 12' LYC PRO GARCONS

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2022-2023 ») ; à défaut, règlement FIFA mis à jour 21/22
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes filles, minimes garçons, cadets et lycée filles
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS Lycée Filles Champion de France UNSS cadets

Dispositions particulières Futsal Excellence

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

Rappel Particularités Football et Futsal :

Les Sections Sportives Scolaires rectorales et les Sections Sportives labellisées FFF en Football et/ou en Futsal ne peuvent participer aux Championnats de France **UNSS QUE** dans la filière Excellence en Football et en Futsal.

Ne sont pas autorisées en championnat Excellence Futsal :

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir Football ou Futsal ;
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France Football ou Futsal ;
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération Française de Football (La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire).
- les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2022 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir).
- Les équipes comportant au moins un élève **sous contrat** (quelque-soit le type de contrat) au 31/10/22 dans un club professionnel de la FFF.

Sont autorisées en championnat Excellence Futsal :

- les équipes comportant un ou plusieurs élèves inscrits sur liste de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2022 mention « **Collectifs nationaux/Partenaires** »

Pour consulter ces listes : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>

- les équipes comportant un ou plusieurs élèves « **sous convention** » avec un Centre de formation.
- les équipes comportant un ou plusieurs élèves ayant participé au « challenge Leroy » (football) lors de l'année en cours.

Championnat de France UNSS Excellence Futsal Minimes

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Minimes avec B3, M1, M2 sans limitation de nombre - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10 Mixité interdite	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 20'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 12'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 10' MF	Temps décompté 2 x 12' MG

Informations complémentaires Minimex Excellence

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2022-2023 ») ; à défaut, règlement FIFA mis à jour 21/22
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimex filles et minimex garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimex filles et minimex garçons

Championnat de France UNSS Futsal Lycée Excellence

LICENCIÉS AUTORISÉS	Cadets + Juniors 1ère année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Lycée Excellence avec C1, C2, J1 sans limitation de nombre. - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10 - Mixité interdite	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	3	
BALLONS	Spécifique futsal taille 4 – Les ballons en feutre sont interdits	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	75'	
MIXITÉ	Pas de mixité	
CHAMPIONNAT DE FRANCE (I.A. SI POSSIBLE)	Temps décompté 2 x 12' Lycée Fille	Temps décompté 2 x 15' Lycée Garçon

Informations complémentaires Lycées Excellence

RÈGLEMENT	UNSS (disponible sur Opuss « règlement spécifique Futsal UNSS 2022-2023 ») ; à défaut, règlement FIFA mis à jour 21/22
TENUE DE COMPETITION	Maillot d'AS obligatoire (Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les noms et couleurs. cf règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matchs de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat excellence lycée filles et lycées garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS lycée filles excellence Champion de France UNSS lycées garçons excellence

HANDBALL

Équipe d'Établissement

Minimes filles, minimes garçons



LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets	
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - MINIMES de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum sur la feuille de composition d'équipe déposée à l'accueil) Sur classement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAIN	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire. Il peut être compétiteur. Dans ce cas, il doit être de la même AS et n'occasionne pas de joueur supplémentaire. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 (joueurs(ses) valides)	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12	
	MINIMES FILLES	MINIMES GARÇONS
BALLONS	Taille 1	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 mn et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) Numéro sur le maillot devant et derrière Cf. Règlement Fédéral (II, B : la tenue de règlement FFHB) compétition). Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum pour les championnats Minimes Filles et Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Minimes Filles Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Minimes Garçons

Cadets et Juniors Garçons

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - CADETS avec M2, C1 et C2 ; Sur classement interdit - JUNIORS avec C2, J1, J2 ; Sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH JEUNE CAPITAIN	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire. Il peut être compétiteur. Dans ce cas, il doit être de la même AS et n'occasionne pas de joueur supplémentaire. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 (joueurs(ses) valides)
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS GARÇONS	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20'
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90' en Cadets et 100' en Juniors
MIXITÉ	Pas de mixité

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) Numéro sur le maillot devant et derrière Cf. Règlement Fédéral (II, B : la tenue de règlement FFHB) compétition). Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum pour le championnat Cadets Garçons 12 maximum pour le championnat Juniors Garçons
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Cadets Garçons Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Juniors Garçons

Lycées Filles

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - LYCÉES FILLES avec M2, C1, C2, J1, J2 Sur classement interdit
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH JEUNE CAPITAIN	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire. Il peut être compétiteur. Dans ce cas, il doit être de la même AS et n'occasionne pas de joueur supplémentaire. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	12
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	12
BALLONS FILLES	Taille 2
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 20' ⁸
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	90'
MIXITÉ	Pas de mixité

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) Numéro sur le maillot devant et derrière Cf. Règlement Fédéral (II, B : la tenue de règlement FFHB) compétition). Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement Lycées Filles

⁸ 2 x 15' si plus de deux matches



Précisions spécifiques :

Les Championnats par Équipe d'Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

Obligatoirement en championnat Excellence :

- Les Associations Sportives qui ont été classées les **2 années précédentes** (2022), dans les **8** premières équipes des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1). Pas applicable avant 2024
- Si ces Associations Sportives ne sont pas classées dans les **4** premières équipes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.
- Les Associations Sportives qui ont été classées dans les **4** premières des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2022), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur les listes des Sections Sportives Scolaires rectorales (Cf. Règlement Fédéral)³. Ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en janvier 2023.

³ Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française correspondant. Exemples : Rugby seven et Rugby à 15, Football et Futsal, Aviron et Aviron indoor, Duathlon et Triathlon

- Les équipes des sections d'excellence sportive participeront aux championnats 2023

Non autorisées en championnat Excellence :

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2022 (Annexe 3).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédents les championnats de France en 2022 (Annexe 4).
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France.

Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFHB.

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- Les équipes comportant un élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2022-2023 (Accession, Élite, Senior, Espoir, Relève / Jeune).

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

- Des équipes comportant au moins **UN élève « conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

NB :

- Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipes d'établissement.
- Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2020 – 2021 et/ou 2022 – 2023), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement. Ce listing sera à disposition des services UNSS et des animateurs d'AS en septembre 2021.

En cas d'égalité à la fin des matches de poule,

Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les points marqués et les points concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si l'égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui aura présenter un Jeune Coach, non capitaine.
6. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

HANDBALL Minimes, Lycée Filles et garçons Excellence

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins 3 Minimes, Cadets, Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 14 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (certificat médical obligatoire) Lycées avec C1, C2, J1	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAIN	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire. Il peut être compétiteur. Dans ce cas, il doit être de la même AS et n'occasionne pas de joueur supplémentaire. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : Il se rajoute à la composition d'équipe Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité Il peut être d'une autre A.S. du même Département (non compétiteur) ; En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 (joueurs(ses) valides)	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	14	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	14	
	MINIMES	LYCÉES FILLES – LYCÉES GARÇONS
BALLONS FILLES	Taille 1	Taille 2
BALLONS GARÇONS	Taille 2	Taille 3
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	2 x 25'	2 x 30'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 15'	2 x 20'
RÈGLES PARTICULIÈRES	Exclusion 2 min et 1 temps mort par mi-temps quel que soit le temps de jeu	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	90'
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	Maillot d'AS obligatoire (maillot club interdit, cf. règlement fédéral UNSS) Numéro sur le maillot devant et derrière Cf. Règlement Fédéral (II, B : la tenue de règlement FFHB) compétition). Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum pour les championnats minimes 8 maximum pour les championnats lycées
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS excellence minimes Filles et Garçons Champion de France UNSS excellence Lycées Filles et Garçons

Les règles fondamentales du Handball sont applicables, mais avec un souci d'adaptation aux capacités des enfants. Elles évolueront d'une interprétation très large vers une application plus rigoureuse.

Le Handball à 4 offre à l'élève un jeu adapté à son âge, qui se pratique partout, qui est ludique, libre et orienté vers le pôle promotionnel. La règle, le terrain, les formes de jeu doivent être aménagés.

https://res.cloudinary.com/ffhb-production/image/upload/v1562576609/ffhb-prod/assets/Hand_a_4_2019_bis.pdf

Durée des rencontres

Le temps de jeu sera défini sur place et adapté en fonction du nombre d'équipes, des conditions météorologiques ou bien encore du type de sol.

Mi-temps d'1 minute par match

Pas de temps-mort

Attribution des points

En formule « poule » : Match gagné = 3 points

Match nul = 2 points

Match perdu = 1 point

Forfait = 0 point (dans ce cas, match gagné 5-0)

Gestion des égalités

À la fin des matches de poule, les critères suivants seront utilisés pour donner la victoire à l'équipe :

1. Qui a le meilleur goal-average à l'issue du ou des matches les ayant opposées,
2. Qui a le moins de pénalités pendant le ou les matches les ayant opposées,
3. Qui a le meilleur goal-average sur l'ensemble des matches de la poule,
4. Qui a le moins de pénalités sur l'ensemble des matches de la poule,
5. Dont la moyenne d'âge est la plus faible.

À la fin d'un match éliminatoire, la victoire sera donnée à l'équipe qui a le moins de pénalités. Si l'égalité persiste, il sera procédé à une prolongation dite « mort subite » (engagement par un entre-deux au milieu du terrain).

Arbitrage

Arbitrage par un pool local de jeunes arbitres issus des établissements scolaires du secteur

Le ballon

Ballon de mini-hand ou de Sandball, taille 0 (46 à 48 cm de circonférence)

Les joueurs

3 joueurs de champ, 1 gardien de but et 3 remplaçants

Les remplacements sont libres (y compris pour le gardien de but), par le milieu du terrain (entre les bancs des deux équipes, face à la table de marque), dès que le joueur à remplacer a quitté le terrain.

La parité sur le terrain est obligatoire (2 filles + 2 garçons).

Tous les élèves devraient jouer une durée égale.

Le gardien de but

Libre de ses mouvements dans la surface de but, il peut participer au jeu hors d'elle (soumis à ce moment aux règles des joueurs de champ), mais ne peut ramener le ballon dans sa zone.

Le gardien de but revêt un maillot de couleur différente de celle des maillots de ses coéquipiers et adversaires.

Le port de gants est interdit.

Le joueur de champ et le ballon

Il ne peut pas

Le garder plus de 3 secondes à l'arrêt

Le passer à son gardien de but quand celui-ci est dans sa surface

Faire plus de 3 pas balle en main (marcher)

Attraper le ballon à deux mains dans une phase de dribble (reprise de dribble)

Il peut

Progresser avec la balle en la faisant rebondir au sol (dribbler)

Faire 3 pas, dribbler, refaire 3 pas avant de passer la balle

Le joueur de champ et le terrain

Le joueur de champ n'a pas le droit de pénétrer dans la surface de but sauf en suspension.

Le joueur de champ et l'adversaire

Les contacts sont interdits.

L'engagement

Au début du match et avant l'engagement, dans un souci d'équité, un tirage au sort a lieu entre les deux capitaines d'équipe. Le vainqueur du tirage au sort choisit d'engager ou de changer de « camp » (dans ce cas, l'équipe adverse exécute l'engagement).

Au retour de la mi-temps, l'engagement revient à l'équipe n'ayant pas engagé au début de la 1^{ère} mi-temps.

Après encaissement d'un but par le gardien, l'engagement se fait du gardien, dans sa zone, au coup de sifflet de l'arbitre.

La remise en jeu

Lors de toute remise en jeu, l'adversaire doit se trouver à 2 mètres minimum du porteur de balle.

Lorsque le ballon franchit la ligne de côté (ligne de touche), la remise en jeu se fait sur cette ligne, pied sur la ligne à l'endroit où le ballon est sorti.

Lorsque le ballon franchit la ligne de fond (ligne de but), la remise en jeu se fait par le gardien (pas de corner).

Le carton jaune

Il est sanctionné d'1 but de pénalité

Le pénalty

Pas de pénalty mais 2 buts de pénalité

L'exclusion

Pas d'exclusion mais 3 buts de pénalité

Le terrain

Dans la mesure du possible, ses dimensions sont de 27m x 12m et celles de l'aire de jeu de 15m x 12m.

En fonction des contraintes de l'organisateur, la surface de but est tracée à 6 mètres du but soit en demi-cercle (milieu du but), soit en ligne parallèle à la ligne de fond de terrain.

Le tracé

Il n'y a pas de ligne médiane, pas de ligne de jet franc et pas de ligne de penalty.

Les buts

Paire de mini-buts : 2,40 m de large x 1,70 m de haut (dimensions intérieures) avec filet.

Le jeu

Sur tout le terrain, en défense « Homme à Homme ».

Le retard

Toute équipe ne se présentant pas sur le terrain, en tenue, une minute après l'horaire fixé de début de rencontre, est déclarée forfait à l'issue de celle-ci.

La réclamation

Elle doit être déposée dans le laps de temps compris entre l'affichage du tour juste terminé et le début du tour suivant, au secrétariat informatique.

Éthique et protocole de fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

Textes de Référence : - Règlement Fédéral UNSS 2020 - 2024

À la fin de la rencontre, les deux équipes se croisent en ligne. Les joueuses ou joueurs se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant. Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

RUGBY⁹

Équipe d'Établissement

Minimes G et F et cadets RUGBY à 7



Précisions spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat minimes avec M1, M2, C1 (2 C1 maximum dans la composition d'équipe) cadets avec M2, C1, C2 Surclassement interdit	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au CF.	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : il se rajoute à la composition d'équipe ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; il peut être d'une autre Association Sportive du même Département	
TYPE DE JEU	à 7	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5	
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13	
	Minimes	Cadets
BALLONS	Taille 4 (Garçon et Fille)	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10' (pas de période supérieure à 15')	4 x 12'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	2 x 12'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 6'	2 x 6'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'	70'
TAILLE DES TERRAINS	1/2 Terrain 55m de long sans les en buts sur 50m de large	
MIXITÉ	Pas de mixité	

Informations complémentaires

TENUE	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/4 de finale, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum pour les championnats minimes et cadets
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS excellence minimes Filles et Garçons Champion de France UNSS excellence Lycées Filles et Garçons

⁹ Le règlement appliqué est contenu dans le fascicule « Je suis Jeune Officiel en Rugby »

REGLEMENT SPECIFIQUE : (19 déc 2022)

Nombre de joueurs	Pratique à 7– 6 remplaçants maximum – minimum 5 joueurs sur le terrain L'équipe se compose de 3 avants, de 4 joueurs de lignes arrières dont un demi de mêlée	
Remplacements	Illimités pendant les périodes de pause, sauf blessure• Ils s'effectuent au centre du terrain (point d'intersection ligne médiane et ligne de touche). • Ils sont libres, tout joueur peut revenir en jeu. • Ils s'effectuent lors d'un arrêt de jeu, le joueur pénétrant sur le terrain devant attendre que le remplacé ait quitté l'aire de jeu (si faute, pénalité à l'endroit de l'arrêt de jeu). • Un remplacement technique peut être demandé par l'arbitre afin de permettre à un joueur énervé de se calmer sur la touche, l'équipe continue cependant de jouer à 7.	
Passage en force	Un joueur porteur du ballon ne doit pas percuter volontairement un adversaire arrêté	
PLAQUAGES	Le plaquage doit être impérativement effectué entre la taille et les pieds (attention : il est interdit de plonger directement dans les pieds d'un adversaire) Il est effectué obligatoirement avec les 2 bras sans soulever. Toute forme de plaquage dangereux (plaquages hauts, projections, percussion à l'épaule, « tacles » et cuillère) doit être sanctionné sans faiblesse. Tout joueur porteur du ballon ne peut pas : 1/ aller volontairement au sol sans avoir été plaqué (sauf pour faire un touché à terre en en-but) 2/ projeter son buste vers l'avant en arrivant au contact d'un adversaire Règle du « plaqueur-plaqué » et de l'intervention des soutiens doit permettre la continuité du jeu et éviter les « déblayages » irréguliers et dangereux. • À la suite d'un plaquage, le plaqueur doit immédiatement s'éloigner de la zone de placage, le ballon doit être libéré, les joueurs qui arrivent au soutien ne peuvent entrer au contact de l'adversaire que dans la zone de plaquage (1 mètre autour du ballon maximum). • Ce contact doit être un geste de poussée et non une percussion (pour éviter les imitations dangereuses du jeu des plus grands :déblayage, nettoyage	
Opposants	L'opposant ne peut pas bloquer debout le porteur de balle. L'opposant peut arracher le ballon dans les mains du porteur de balle Le plaquage à deux joueurs en simultané est interdit	
Jeu Déloyal	Exclusion temporaire de 3 minutes sans remplacement du joueur fautif • Avertissement CARTON JAUNE : exemple (Jeu dangereux, anti jeu, énervement). Le joueur pénalisé est exclu et son équipe joue à 6 jusqu'à la fin du temps de l'exclusion (temps courant éventuellement sur la 2ème mi-temps). • Exclusion CARTON ROUGE : Acte de brutalité manifeste, incorrection, récidive après carton jaune : Le joueur pénalisé est exclu du tournoi pour la journée. La commission de discipline se donne le droit après rapport des responsables (Arbitres, délégués, responsables de terrain) d'exclure le joueur pour tout le tournoi. Son équipe joue à 6 jusqu'à la fin du match qui a vu l'exclusion du joueur mais peut jouer les rencontres suivantes à 7 sans le joueur pénalisé bien évidemment. Match arrêté et perdu par forfait (score 25 à 0 et 0 point) lorsqu'une équipe se retrouve à 4.	
Option en cas de Pénalité ou Coup franc	Une équipe bénéficiant d'une pénalité ou d'un coup de pied franc ne peut pas choisir une mêlée ordonnée en lieu et place. Les adversaires ne doivent rien faire qui puisse retarder le coup de pied ou faire obstruction sur le botteur, y compris prendre, jeter ou botter délibérément le ballon hors de portée du botteur ou de ses coéquipiers. Sanction : Deuxième pénalité ou coup franc, à 10 mètres en avant de la marque initiale. Ce deuxième coup de pied ne doit pas être joué avant que l'arbitre n'ait fait la marque	
Remise en Jeu sur fautes	Où	Comment
Coup d'envoi et de renvoi après essai	Au centre du terrain	Par un coup de pied tombé. Si le ballon ne franchit pas 5 m en profondeur ou si le ballon va en ballon mort ou si le ballon va directement en touche ou si les partenaires partent avant alors un coup de pied franc sera accordé au centre du terrain à l'équipe en réception
	L'équipe qui a marqué un essai donne le coup de renvoi en coup de pied tombé	
Renvoi au 22m	En arrière de la ligne tracée à 10 m de la ligne de but	En coup de pied tombé, le ballon devant franchir la ligne de remise en jeu
Mêlée ordonnée	À l'endroit de la faute (5 mètres de toute ligne)	Les avants sont sur la même ligne, le demi de mêlée qui ne bénéficie pas de l'introduction doit se placer du même côté de la mêlée au moment où s'effectue l'introduction il n'est pas autorisé à suivre la progression de la balle. Mêlée simulée, non disputée
Coup de pieds	• Possibilité de jeu au pied sur la totalité du terrain mais coup de pied direct en touche sanctionné (la remise en jeu se fait là où a été donné le coup de pied). • Le coup de pied direct en touche n'est autorisé que dans ses 22 m (entre les 5 m et les 15 m de la touche)	
Pénalité touche coup franc coup d'envoi	Règle des 5 m (adversaires à 5 m)	

Touche	1 lanceur, 2 sauteurs et 1 relayeur. Pour les opposants, 1 vis-à-vis à chacun des participants bénéficiant de la remise en jeu (lanceur, sauteurs et relayeur) Pas d'aide au sauteur. La conquête est disputée. Le début de l'alignement est à 3 mètres. Le joueur opposé au lanceur est à 1,50 m de l'alignement (largeur et profondeur). Les relayeurs sont à 1,50 mètre en profondeur de l'alignement. Les non-participants sont à 5m. La remise en jeu rapide est autorisée, avec respect des lignes de hors-jeu	
Arbitrage	Double arbitrage par les Jeunes Arbitres à tous les niveaux : • Les 2 arbitres se font toujours face, le terrain est partagé dans le sens de la longueur • Les joueurs-arbitres préviennent les joueurs avant de siffler les fautes (prévention) • L'arbitre qui a sifflé une faute s'occupe de la remise en jeu l'autre s'occupe des joueurs non concernés directement • Faire appliquer expressément la règle du «plaqueur-plaqué» et de l'intervention des soutiens	Sécurité : • Apporter de la vigilance sur les postures et les placements en mêlée (commandements) Faire respecter 3 temps : « FLEXION – LIÉ – PLACEMENT » • Squeeze ball interdit.
HORMIS CES DISPOSITIONS, LES RÈGLES DU RUGBY À 7 "CATÉGORIE E" SONT APPLICABLES		

Juniors Garçons RUGBY à 7 :

Précisions spécifiques¹⁰

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	13 ¹¹ compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat - juniors avec C2, J1, J2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : il se rajoute à la composition d'équipe ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; il peut être d'une autre Association Sportive du même Département
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 joueurs valides
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	Terrain Normal
MIXITÉ	Pas de mixité

Lycées Filles¹²

Précisions spécifiques

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES ¹³	13 ¹⁴ compétitrices maximum sur l'ensemble du championnat lycées filles avec C1, C2, J1, J2 (2 J2 maximum sur la feuille de match) Surclassement interdit des Minimes 2
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : il se rajoute à la composition d'équipe ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; il peut être d'une autre Association Sportive du même Département
TYPE DE JEU	à 7
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	5 joueuses valides
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	13
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	13
BALLONS	Taille 4
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 7'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 7'
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 7'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR	60'
TAILLE DES TERRAINS	½ Terrain 55m de long sans les en but sur 50m de large
MIXITÉ	Pas de mixité

Informations complémentaires Juniors G et Lycée Filles

TENUE	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum pour les championnats Juniors Garçons 16 maximum pour les championnats Lycées Filles
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par équipe d'Etablissement Juniors Garçons Champion de France UNSS par équipe d'Etablissement Juniors Lycées Filles

¹³ Les équipes constituées d'élèves de collèges sont autorisées à participer à ce championnat



Championnats de France UNSS Excellence

Minimes Garçons et Filles

Lycées Garçons et Lycées Filles

Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Non autorisées en championnat excellence :

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle espoir
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fournie par la FFR, la parution de la liste faisant foi
- les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2021 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires)
 - o <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-ministerielles-de-sportifs>
- les équipes comportant au moins **UN élève « sous contrat »**.

COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 16 à 18 compétiteurs valides OBLIGATOIRES sur l'ensemble du championnat de France (15 en académiques et ainter-académiques) Une seule ½ temps de repos par jour Une équipe présente avec 15 compétiteurs ou moins sera interdite de jouer
Mixité interdite	Minimes Garçons avec M1, M2 Surclassement interdit des B3 Minimes Filles avec M1, M2 + B3 (Surclassement autorisé de B3 avec certificat médical de surclassement) Lycées G avec C1, C2, J1 Surclassement interdit des M2 Lycées F avec C1, C2, J1 Surclassement interdit de M2
JEUNE ARBITRE JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : il se rajoute à la composition d'équipe ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité ; il peut être d'une autre Association Sportive du même Département
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. Il est certifié académique
TYPE DE JEU	à 10
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	10 ⁶ (sauf carton)

	Minimes G et F	Lycées G	Lycées F
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	4 x 10'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	2 x 10'	3 x 10	
DURÉE DES MATCHES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 x 10'	2 x 10'	
TEMPS DE JEU MAXIMUM PAR JOUEUR	Voir Règlement UNSS à 10		
BALLON	G : Taille 5 F : Taille 4	Taille 5	Taille 4
TAILLE DES TERRAINS	Terrain normal		
MIXITÉ	Pas de mixité		

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS à 10
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs.
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminé par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence lycées garçons Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence lycées filles

Innovation

Dès la rentrée 2021, un protocole d'accord entre la FFR et l'UNSS permettra à des licenciés UNSS d'intervenir lors des rencontres FFR, sur tout le territoire.

Ces interventions concerneront l'aide informatique et permettront à nos licenciés d'intervenir directement dans la gestion des compétitions fédérales.

Des directives seront fournies en septembre sur ce protocole.

De la même manière différents documents seront disponibles en septembre 2021 :

- Planète Ovale (lien de productions vidéo) ;
- Écol'Ovale (lien de productions vidéo) ;
- Rugby à 5, Touché 2 sec, Rugby au Contact ;

-

VOLLEYBALL à 4

Équipe d'Établissement



Championnats de France UNSS

Équipes d'Établissement Minimes, Cadets

Juniors Garçons et Lycées Filles

COMPOSITION DES ÉQUIPES HORS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES	6 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat Minimes avec B3 , M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) Cadets avec M1 M2, C1, C2 Juniors avec C2, J1, J2 Lycées Filles avec M1 M2, C1, C2, J1, J2			
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France			
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il doit être identifié par un brassard orange. Le Jeune Coach – Jeune Capitaine est l'interlocuteur unique du corps arbitral lorsqu'il n'est pas sur le terrain. Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité (voir page 12 de la fiche sport). Il peut être d'une autre association sportive du même département. Dans ce cas, il ne peut pas être joueur. En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer. Dans un objectif de formation, le coach adulte peut être debout avec le Jeune Coach - Jeune Capitaine. Si le Jeune Coach – Jeune Capitaine est joueur : - L'adulte est coach n°1 lorsque le Jeune Coach – Jeune Capitaine est sur le terrain. - Le Jeune Coach – Jeune Capitaine devient coach n°1 quand il n'est pas sur le terrain. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : - Il se rajoute à la composition d'équipe.			
TYPE DE JEU	à 4			
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN	4			
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	6			
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	6			
BALLONS	MOLTEN			
NOMBRE DE SETS POUR UN MATCH PAR JOUR	3 sets gagnants			
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE ¹⁵	2 sets gagnants			
NOMBRE DE SETS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 sets gagnants			
MIXITÉ	Pas de mixité			
	MINIMES	CADETS	JUNIORS	LYCÉES FILLES
HAUTEUR DES FILETS	F : 2,10 G : 2,24	G : 2,35	G : 2,43	F : 2,24
TAILLE DES TERRAINS	7m x 14m	8m x 16m		

¹⁵ En Volley-ball, et lors de poule de trois équipes, le 1^{er} match sera tiré au sort ; le 2^{ème} match opposera l'équipe vainqueur du 1^{er} match à la 3^{ème} équipe ; le 3^{ème} match opposera l'équipe perdante du 1^{er} match à la 3^{ème} équipe.

Volleyball à 6

Championnats de France UNSS Excellence Minimes

Lycées Garçons et Filles

Conditions de participation

Non autorisées en Championnat de volleyball Excellence :

- les équipes comportant au moins **un élève inscrit** en Pôle espoir ;
- les équipes comportant un élève inscrit et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2023 (Élite, Senior, Relève / Jeune, Reconversion, Espoir, Collectifs nationaux / Partenaires). Liste disponible sur OPUSS avec le mot clef : « Liste Haut Niveau »

Saisie en ligne des Équipes Excellence :

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 17 octobre 2022, minuit.

Adresse de saisie : directement sur Opuss

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 17 octobre 2022, minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte

COMPOSITION DES ÉQUIPES	12 compétiteurs maximum sur l'ensemble du championnat de France Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical de surclassement) Nombre de joueurs pour 1 match : 12 Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12 Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants
Mixité interdite	Lycées avec M2, C1, C2, J1 Nombre de joueurs pour 1 match : 12 Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12 Nombre de sets (si 1 seul match dans la journée) : 3 sets gagnants Nombre de sets en tournoi : 2 sets gagnants
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINÉ	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il doit être identifié par un brassard orange. Le Jeune Coach – Jeune Capitaine est l'interlocuteur unique du corps arbitral lorsqu'il n'est pas sur le terrain. Sa participation sera valorisée par un item supplémentaire dans les cas d'égalité (voir page 12 de la fiche sport). Il peut être d'une autre association sportive du même département. Dans ce cas, il ne peut pas être joueur. En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer. Dans un objectif de formation, le coach adulte peut être debout avec le Jeune Coach - Jeune Capitaine. Si le Jeune Coach – Jeune Capitaine est joueur : - L'adulte est coach n°1 lorsque le Jeune Coach – Jeune Capitaine est sur le terrain. - Le Jeune Coach – Jeune Capitaine devient coach n°1 quand il n'est pas sur le terrain. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur : - Il se rajoute à la composition d'équipe.
REGLEMENT	Voir Règlement FFvoley à 6

Informations complémentaires

TENUE DE COMPÉTITION	Maillot d'AS numéroté (de 1 à 20) devant et derrière obligatoire (maillot de club interdit Cf. Règlement Fédéral), (I, B : la tenue de compétition). Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.			
HAUTEUR DE FILET	MF 2,18	MG 2,24	Lyc F 2,24	Lyc G 2,43
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale			
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminé par la Direction Nationale UNSS			
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum en Minimes 8 maximum en Lyc			
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles Champion de France UNSS Excellence minimes garçons Champion de France UNSS Excellence lycées filles Champion de France UNSS Excellence lycées garçons			

Responsabilité

« Jeunes officiels – vers une génération responsable » :

Les informations suivantes sont issues de la convention signée entre l'UNSS et la FFVolley le 01/10/22 : « Annexe 1 : Passerelles destinées aux Jeunes Officiels ».

1. Le Jeune Arbitre

La CONVENTION entre l'UNSS et la FFVolley précise que le Jeune Officiel ayant obtenu une certification UNSS de niveau académique ou national peut bénéficier d'une équivalence FFVolley, dès lors qu'il est licencié à la FFVolley. La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre officiel de volleyball.

a. Passerelle de l'UNSS vers la FFVolley :

1. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification nationale en 6 X 6** (en Championnat de France et obligatoirement par un membre CMN) sera validé Arbitre Jeune FFVolley (ou Arbitre Départemental s'il est âgé de 18 ans ou plus). Le niveau pratique et théorique du jeune sera contrôlé sur un Championnat de France UNSS.
 2. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification académique en 6 x 6** : Pas de validation automatique. Charge à la CDA ou à la CRA concernée de vérifier par des épreuves pratiques et / ou théoriques le niveau atteint par le candidat.
 3. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification nationale en 4 X 4** : Pas d'équivalence FFVolley. Pas de validation possible Arbitre Jeune FFVolley / Arbitre Départemental compte tenu de la disparité importante qui existe dans la formation et la validation en filière UNSS.
 4. Le **Jeune Arbitre ayant obtenu sa certification académique en 4x 4** : Pas d'équivalence FFVolley. Pas de validation possible Arbitre Jeune FFVolley / Arbitre Départemental compte tenu de la disparité importante qui existe dans la formation et la validation en filière UNSS.
- NB : Les demandes de validation peuvent être adressées par l'enseignant d'EPS ou l'élève lui-même à la Commission Départementale d'Arbitrage, à la Commission Régionale d'Arbitrage ou encore auprès de M. Johan Soumy à la Fédération Française de Volley.

b. Passerelle de la FFVolley vers l'UNSS :

1. L'**Arbitre Jeune / Départemental** FFVolley (épreuve pratique et théorique) sera validé Jeune Arbitre Académique UNSS mais se soumettra à l'examen écrit sur un Championnat de France pour une éventuelle validation nationale.

NB : Afin de rendre possible la réciprocité évoquée plus avant, il serait souhaitable qu'un membre de la FFVolley dont les compétences sont reconnues en terme d'arbitrage puisse être présent lors des phases finales des différents Championnats de France UNSS.

Il peut s'agir d'un membre CFA ou Pool des superviseurs CFA ou Arbitre référent géographiquement disponible sur proposition de la CRA concernée par la compétition UNSS.

Communication sera faite des différentes implantations des finales Nationales UNSS à la FFVolley dès lors que le calendrier en sera établi